

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Création éventuelle d'un Prix du Travail décent: problèmes et options**I. Introduction**

1. Au cours de sa session de novembre 2003, le Conseil de l'Institut international d'études sociales a décidé qu'un groupe spécial devrait étudier la possibilité de créer un «Prix du Travail décent» et évaluer le rôle de l'Institut dans son établissement et son administration. Au cours de la session du Conseil de l'Institut de novembre 2004, un document examinant la question a été présenté et discuté. Un intérêt a été exprimé pour la création de ce prix, et des questions ont été posées quant à sa nature exacte et à son titre éventuel. Ce prix, s'il est créé, doit être conçu pour renforcer les programmes de l'Institut et l'OIT. Il a été décidé que de nouvelles consultations auraient lieu et qu'un nouveau document serait présenté au Conseil de l'Institut en novembre 2005.
2. Le présent document envisage trois options: une récompense qui consisterait en l'attribution d'une bourse destinée à la recherche; un prix plus prestigieux, attribué à la recherche; et un prix de portée plus générale. Les deux premières options s'inspireraient des activités existantes de l'Institut. La troisième est nouvelle.

II. L'attribution d'une bourse destinée à la recherche

3. Au cours du débat sur cette question lors de la session du Conseil de l'Institut en 2004, il avait été suggéré que l'Institut décerne un prix à des chercheurs de pays en développement pour les récompenser de leurs travaux, et de nouvelles discussions au cours de 2005 ont confirmé qu'il serait souhaitable d'approfondir cette idée.
4. L'Institut offre déjà une bourse à des chercheurs de pays en développement, à savoir la bourse Phelan. Edward Phelan, ancien Directeur général du BIT (1941-1948), a fait un legs à l'Institut international d'études sociales dont les intérêts doivent être utilisés pour créer des bourses portant son nom. En 2000, l'Institut a établi une bourse destinée à la recherche et financée à partir de ce legs. Cette bourse est attribuée à un jeune chercheur d'un pays en développement. Les candidats sont pressentis grâce à la publicité que les réseaux de l'Institut font à cette bourse. Le lauréat travaille à l'Institut pendant six mois sur un thème de recherche touchant à l'un des domaines prioritaires du programme de l'Institut.

5. L'attribution de cette bourse pourrait correspondre à l'octroi d'un prix, tout en restant dans le cadre du legs Phelan, en vue d'accroître son efficacité en termes de travail de réseau et de visibilité. Il s'agirait d'attirer des jeunes universitaires particulièrement doués qui travaillent dans des instituts de recherche ou des universités de pays en développement. Le prix-bourse permettrait aux lauréats d'enrichir leur expérience dans une perspective propre à l'OIT et, partant, d'accroître la capacité de recherche dans les pays en développement. Les résultats de leurs travaux seraient présentés au public de l'OIT en général et ils paraîtraient dans un document qui serait publié par l'Institut.
6. Si cette option est retenue, le processus de sélection et de nomination des candidats devrait commencer par un appel de propositions émanant de chercheurs, assujetties à un ensemble de critères d'éligibilité des personnes en termes de nationalité, d'expérience et de qualifications, et de critères de sélection concernant les thèmes de recherche en termes de qualité, de caractéristiques novatrices et de pertinence à l'égard du programme de l'Institut. Cet appel de propositions ferait l'objet d'une diffusion extensive parmi les instituts de recherche des pays en développement. Ce prix-bourse pourrait également être diffusé par le biais des périodiques internationaux, des conférences, des réseaux électroniques et sur le site de l'Institut. Une liste courte de nominations serait établie par le personnel de l'Institut, et le choix définitif reviendrait à un jury désigné en consultation avec le Conseil de l'Institut.

III. Un prix plus prestigieux, attribué à la recherche

7. Une autre solution consisterait à concevoir un prix plus prestigieux, attribué à la recherche, et offrant une plus grande visibilité, soit une bourse attribuée au plus haut niveau. Ce prix récompenserait des contributions exceptionnelles à l'avancement de la connaissance sur les principaux sujets de préoccupation de l'OIT.
8. On se souviendra que l'Institut organise déjà périodiquement des conférences de politique sociale financées par le prix Nobel de la paix. Elles ont lieu tous les deux ans sur la base d'une rotation entre les diverses parties du monde. Des universitaires de renom sont invités à animer ces conférences, dont le contenu est ensuite publié par l'Institut. Des débats tripartites et d'autres événements sont organisés autour de ces conférences dans le pays où elles ont lieu.
9. Il serait possible de créer un prix qui serait décerné à des travaux de recherche ayant un impact et une visibilité mondiaux dans le cadre des arrangements existants. Ce prix conférerait non seulement l'honneur inhérent à la récompense même, qui comporterait un aspect financier, mais aussi le droit prestigieux de donner une conférence de politique sociale financée par le prix Nobel de la paix. Le prix pourrait inclure une bourse à l'Institut international d'études sociales, ou peut-être – étant donné que les universitaires de renom peuvent ne pas avoir le loisir de passer une longue période à l'Institut – la possibilité pour le lauréat de désigner un jeune chercheur prometteur, afin qu'il bénéficie de la bourse Phelan.
10. Le prix pourrait être plus prestigieux encore s'il était présenté lors d'une cérémonie tripartite lors d'une session plénière de la Conférence internationale du Travail, et s'il faisait l'objet d'une marque de reconnaissance appropriée de la part des trois groupes mandants de l'OIT. La presse serait invitée et une couverture extensive par les médias encouragée. Les conférences financées par le prix Nobel de la paix se verraient ainsi conférer un meilleur statut et une diffusion plus appropriée grâce à l'utilisation des médias mondiaux. Le nom du lauréat, les discours et les photos de la cérémonie seraient dûment affichés sur le site Internet de l'OIT. A titre symbolique, le gagnant du prix pourrait

recevoir un objet approprié tel qu'une œuvre d'art originale, se rapportant d'une manière ou d'une autre à l'OIT.

11. Un tel prix pourrait sans doute attirer des candidatures de haut niveau. Des nominations issues de diverses sources seraient encouragées. Comme pour l'option précédente, une liste courte serait établie par le personnel de l'Institut et le choix final reviendrait à un jury désigné en consultation avec le Conseil de l'Institut et composé de personnalités éminentes dotées d'une réputation scientifique internationale; ce jury serait présidé par un universitaire de renom.

IV. Un prix de portée plus générale

12. La troisième option serait un prix de portée plus générale, conçu pour récompenser des contributions exceptionnelles aux progrès en matière de connaissance, de politique et de pratique, dans des domaines clés de l'Agenda pour le travail décent. Les lauréats pourraient être des responsables de l'élaboration des politiques, des personnages publics, des employeurs, des syndicalistes, des érudits, des écrivains ou des journalistes.
13. Un tel prix pourrait constituer un puissant soutien à l'ordre du jour de l'OIT et, à l'instar du prix attribué à la recherche, il conférerait à la fois visibilité et impact s'il est décerné à une personnalité exceptionnelle lors d'un événement prestigieux. Comme pour l'option précédente, la liste des nominations devrait ratisser large et un jury de haut niveau devrait être désigné sur la base d'un consensus tripartite.
14. Ce prix récompenserait la pensée novatrice, les nouvelles approches et les pratiques exceptionnelles, et il pourrait être décerné dans des domaines divers, tels que:
 - la recherche (présentant dans ce cas des similitudes avec le prix attribué à la recherche, décrit plus haut);
 - les politiques nouvelles et novatrices;
 - la communication et la couverture des médias;
 - les contributions exceptionnelles des mandants de l'OIT;
 - l'engagement d'une vie.

Le prix attribué à la recherche décrit plus haut pourrait être considéré comme une première tentative, qui pourrait ensuite être étendue aux autres domaines, le cas échéant, compte tenu de cette première expérience.

V. Considérations diverses

Financement

15. Pour être réaliste, il faut partir du principe que l'attrait de ce prix serait surtout le prestige d'une reconnaissance, plutôt que sa valeur financière. Cependant, un financement est indispensable. La première et la deuxième option peuvent s'articuler à partir de sources de financement déjà existantes. Cependant, il faut garder présent à l'esprit que les ressources engendrées par les fonds en question dépendent des conditions financières internationales, et que récemment les revenus ont été modestes. Il faudrait modifier les investissements

pour s'assurer d'un revenu régulier adéquat tout en protégeant le capital. La seconde option reposant sur le legs Phelan ainsi que sur le prix Nobel de la paix présente l'avantage de s'appuyer sur deux sources de financement plutôt qu'une. Par ailleurs, on pourrait mobiliser une somme plus importante en ne décernant le prix que tous les deux ans ou en cherchant d'autres sponsors. Dans tous les cas, avant de créer le prix, il faut s'assurer que l'on dispose d'un financement suffisant.

16. La troisième option ne pourrait être entièrement financée par les fonds existants et il faudrait en créer un troisième, distinct. Selon toutes probabilités, le budget ordinaire de l'OIT ne pourra pas allouer des ressources substantielles à un prix, de sorte qu'il faudra envisager la solution du parrainage externe, ou celle du financement externe pour accroître le fonds actuel du prix Nobel de la paix.

Organisation

17. Parmi ces trois options, la première est la plus facile à mettre en œuvre car elle consiste essentiellement en un renforcement d'une activité déjà existante à l'Institut. L'organisation de la seconde exigerait beaucoup de travail supplémentaire mais, là encore, une partie est déjà prévue dans le cadre des activités existantes et l'effort supplémentaire pourrait être géré dans le cadre du programme de l'Institut.
18. Etant donné que la troisième option aurait une portée plus générale, le Bureau serait sans doute mieux à même de la gérer que l'Institut, et de nouveaux arrangements devraient être pris par le Conseil d'administration.

Titre

19. Le titre du prix dépendra de l'option choisie. Si c'est la première, on pourrait l'intituler «Prix-bourse Edward Phelan destiné à la recherche en matière de travail et de politique sociale». La deuxième option pourrait être intitulée «Prix du Travail décent de l'OIT». Un sous-titre pourrait faire référence au prix Nobel de la paix. Ou encore la troisième option pourrait s'intituler elle aussi «Prix du Travail décent de l'OIT», avec un sous-titre reflétant sa portée plus générale.
20. Le Conseil de l'Institut voudra sans doute examiner ces questions et ces options et fournir des orientations sur les prochaines mesures à prendre. Il est proposé d'aller de l'avant avec la première ou la deuxième option, et de recommander au Conseil d'administration de décider, en temps opportun, s'il est ou non judicieux d'étendre la portée du Prix du Travail décent à d'autres domaines. Dans l'affirmative, le Conseil d'administration devra se pencher sur les implications en matière de coûts et les arrangements organisationnels. Dans tous les cas, la mobilisation de contributions extrabudgétaires, susceptibles d'augmenter le Fonds du prix Nobel, doit être poursuivie.

Genève, le 13 octobre 2005.